

13 mar 2015 -13:24

Appartient à Conseil des ministres du 13 mars 2015

## Evaluation de la menace par l'Organe de coordination pour l'analyse de la menace

Ce lundi 9 mars, l'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM) a transmis au Conseil national de sécurité son évaluation de la menace.

L'OCAM a ramené le niveau général de la menace à 2 avec toutefois une vigilance particulière et a maintenu son évaluation de la menace au niveau 3 pour certaines institutions et intérêts spécifiques.

Le Conseil national de sécurité s'est réuni et le Gouvernement a analysé avec les services concernés les dispositifs de sécurité nécessaires que cette évolution implique.

Le Gouvernement a décidé de porter à 210 militaires présents sur le terrain assumant actuellement les missions de surveillance sur certains sites dont le niveau de la menace a été évalué à 3 par l'OCAM.

Ces missions de surveillances continueront à être exécutées en concertation avec les services de police et la répartition des effectifs se fera en coordination avec le centre de crise.

Le Gouvernement a approuvé en Conseil des ministres le protocole d'accord relatif à l'appui de la défense au service de police intégré pour les missions de surveillance. Il est souligné que l'engagement de la Défense dans le cadre dudit protocole est une mesure temporaire et que le Gouvernement détermine à chaque fois le nombre maximum de militaires susceptibles d'être déployés.

L'engagement de la Défense fera l'objet d'une évaluation mensuelle en vue d'une éventuelle prolongation de l'appui.

Le centre de crise procédera instantanément à la définition des mesures à prendre, compte tenu des évaluations de la menace du 9 mars 2015 et les transmettra au Gouvernement pour information. Outre les sites placés sous le niveau 3, une attention particulière sera en outre portée aux Palais de Justice de Liège, Huy et Verviers, où l'engagement de la Défense n'est plus possible compte tenu de la récente évaluation de la menace.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse du Premier ministre Charles Michel  
rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<http://www.premier.belgium.be>

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et  
ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie  
des bâtiments  
rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.jambon.belgium.be>